

# **NOTICE EXPLICATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE PARTIE DE TERRAIN SITUEE A L'ANGLE DE LA RUE DE TURENNE ET LA RUE JEAN BART**

La partie à déclasser est située dans à l'angle de la rue de Turenne et la rue Jean Bart pour une superficie d'environ de 420 m<sup>2</sup> (surface définitive à effectuer après arpentage).

Le Conseil Municipal a validé le principe de vente, délibération en date du 3 juillet 2014 et autorisé Monsieur le Maire délibération en date du 09 décembre 2014) à prescrire l'enquête pour son déclassement du domaine public.

Considérant que ce délaissé de terrain ne sert pas à la population et qu'actuellement le terrain est classé en Règlement National d'Urbanisme depuis le 27 mars 2017, que ce terrain est classé en UA (zone urbaine de forte densité) dans le projet de P.L.U dont l'enquête publique est terminée depuis le 5 avril 2017.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire par délibération en date du 09 décembre 2014 à prescrire l'enquête pour son déclassement du domaine public.

Le terrain sera vendu afin de réaliser une opération immobilière constituée de logements.

Le Maire  
  
Alain DUBREUCQ